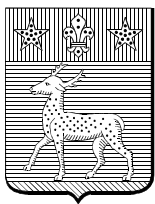


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 08

L'an deux mil onze, le **douze août**,

Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,

sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

**Date de convocation :** 01/08/2011

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., LEYDET P. MASSE F., Mmes GIORDANO E., OBRADOS A. et RIGAULT N..

**Absents excusés :** JACOMET M., DROGOUL-SPANU D. et REYNAUD P..

**Objet: cession du droit de pêche à l'AAPPMA l'Entrevalaise**

*Faisant suite à la demande de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique l'Entrevalaise (AAPPMA) dont la compétence territoriale s'étend sur les cantons d'Annot et Entrevaux, le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder le droit de pêche à l'AAPPMA l'Entrevalaise sur toutes les parcelles communales bordant les cours d'eau.*

*L'AAPPMA l'Entrevalaise s'engage par ailleurs à gérer et à mettre en valeur le patrimoine piscicole qui lui est confié.*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Fait et délibéré en Mairie *les jour, mois et an que dessus*



R.F.

Sous-préfecture de Castellane  
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 19/08/2011  
004-210400909-20110812-DE\_2011\_25-DE